

en vue d'approfondir spécialement les questions relatives à la manutention du poisson, des stations expérimentales de pêcheries à Halifax, N.-E., en 1924 et à Prince-Rupert, C.B., en 1925.

Ces stations réussirent avec le temps à former des personnels scientifiques permanents destinés à poursuivre les recherches avec plus de suite. Des doutes formulés sur l'efficacité de la pisciculture conduisirent à la nomination, en 1934, d'un enquêteur consacrant tout son temps aux recherches à une station temporaire située à Cultus Lake, C.B., afin de déterminer la valeur des méthodes de pisciculture appliquées au saumon sockeye. Le jour où le Gouvernement fédéral obtint la haute main sur l'industrie ostréicole de l'Île du Prince-Edouard, en 1929, la Commission désigna un enquêteur permanent et créa en 1930, à Ellerslie, I.P.-E., une station secondaire pour étudier les problèmes de l'ostréiculture. La demande de travaux sur les problèmes de la manutention du poisson de la part de la population française de la Gaspésie et de la partie nord du Nouveau-Brunswick donna lieu à la création par la Commission, en 1936, à Grande-Rivière, Qué., de la station expérimentale des pêcheries à Gaspé. Un remaniement de la Commission en 1937 eut pour effet de lui adjoindre deux représentants de l'industrie et de changer son nom en celui de Conseil de recherches sur les pêcheries du Canada.

En 1920, désireux de coordonner leurs recherches sur les pêcheries dans les eaux internationales du nord-ouest de l'Atlantique, les gouvernements des Etats-Unis, du Canada et de Terre-Neuve fondèrent un organisme qui prit le nom de North American Council on Fishery Investigations. En 1922, la France, qui possédait des intérêts sur les Grands Bancs et à qui appartenaient les îles de St-Pierre et Miquelon, entra dans le Conseil. Sur la côte du Pacifique on obtint aussi une collaboration plus prononcée en matière de pêcheries. Une convention, signée en 1911 par le Royaume-Uni (pour le Canada), les Etats-Unis, le Japon et la Russie, prohiba la chasse pélagique du phoque à fourrure et lui substitua un mode de contrôle de l'exploitation par les Etats-Unis et la Russie, propriétaires des îles du nord où il se reproduit, les autres pays obtenant une partie des bénéfices réalisés. En vertu d'un traité appliqué en 1924, le Canada et les Etats-Unis créèrent la Commission Internationale des Pêcheries destinée à étudier et réglementer les pêcheries de flétan commun de la côte du Pacifique, et, en 1937, un organisme identique, la Commission Internationale de la Pêche du saumon dans le Pacifique, prit naissance en vue de régler la question du saumon sockeye du fleuve Fraser, deux organismes de la plus haute importance pour les pêcheurs des deux pays.

Les provinces de l'intérieur, à commencer par l'Ontario, prirent en mains l'administration de leurs pêcheries, ce qui eut pour effet de les charger de la responsabilité des recherches sur les pêcheries dans leurs eaux intérieures. Quelques années tard, la station biologique de la baie Georgienne cessa ses activités et l'Université de Toronto entreprit des recherches biologiques dans les eaux d'Ontario, créant, en 1921, le Laboratoire de Recherches Piscicoles de l'Ontario qui inaugura ses travaux sur le lac Nipigon. Finalement, en 1937, on choisit l'emplacement permanent du laboratoire sur le lac Opéongo, du Parc Algonquin. Cependant le Ministère de la Pêche et de la Chasse entreprit des recherches d'un intérêt plus direct. De son côté, le Québec faisait, dans ses eaux douces, des investigations confiées à la division de pisciculture du Ministère des Mines et des Pêcheries dont les quartiers généraux étaient à l'Université McGill. En 1931, l'Université Laval créa la Station Biologique du St-Laurent, à Trois-Pistoles, pour y effectuer des recherches maritimes. En 1937, le gouvernement de Québec mit sur pied la Commission de Québec pour l'Etude du Saumon, chargée d'approfondir la question du saumon dans